

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION D'ÉPINAL
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

PROCES VERBAL

de la séance du

LUNDI 4 FEVRIER 2019

à 19 h 00

au Centre des Congrès d'Épinal

(7, avenue de Saint-Dié - 88000 ÉPINAL)

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION D'ÉPINAL

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Lundi 4 février 2019 à 19 h 00
Centre des Congrès d'Épinal - 7, avenue de Saint-Dié - 88000 ÉPINAL

Affichage - article L. 2121-25 du CGCT

L'an deux mil dix-neuf le quatre février à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération d'Épinal, se sont réunis au Centre des Congrès d'Épinal, 7, avenue de Saint-Dié, sur convocation qui leur a été adressée par le Président en date du vingt-neuf janvier deux mil dix-neuf, conformément à l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : Mesdames et Messieurs : M. Heinrich, R. Alémani, P. Eymard, Y. Villemin, D. Momon, H. Vouaux, F. Dulot, JC. Moretton, V. Marcot, P. Raffel, G. Colin, F. Drevet, P. Nardin, P. Hauller, O. Baraban, N. Braun, C. Petit, P. Deau (*arrivée au point n°22*), JC. Cravoisy, P. Larrière, J. Marot, E. Garion, R. Habrant, MC. Abel, D. Andrès, J. Aubry, MJ. Balthazard-Fremiot, JP. Bazin, JP. Bégel, A. Ben Omrane (*arrivé au point n°8*), MO. Beurné, A. Blossé, Y. Bombarde, C. Bonnaventure, R. Canteri, P. Casadevall, JL. Chaudy, F. Chevalley, R. Clément, S. Cossin, A. Courtois-Paulus, N. Daguey, J. Demange, C. Deschaseaux, G. Dubois, T. Euriat, G. Eymann, M. Ferry, A. Fève, D. Fimbry, MC. Finot, F. Fleury (*partie au point n°9*), G. François, T. Gaillot, A. Gambrelle, JM. Georges, B. Gille, A. Gornet, M. Grandjean, J. Grasser, J. Hamann, B. Huguenin, A. Huke, G. Jeandel-Jeanpierre (*arrivée au point n°9*), O. Jeandin, JP. Jeannot, B. Jourdain, B. Ledrapier, P. Legrand, C. Leroy, P. Leroy, C. Lhuillier, JN. Lombard, C. Michel, JM. Michel, B. Morel, P. Noël, D. Pagelot, D. Perrin, C. Pierrat, A. Pierre, A. Rafiki (*arrivée au point n°8*), L. Rayeur-Klein (*arrivée au point n°13*), A. Rebrassier, JM. Remy, R. Roger, V. Salvador, G. Schneider, MC. Serieys, E. Sivadon, JL. Thiéry, P. Vilmar, C. Vuillemard.

Excusés : Mesdames et Messieurs JL. Martinet (pouvoir à Monsieur G. Colin), M. Fournier (pouvoir à Monsieur P. Vilmar), P. Soltys (pouvoir à Monsieur Y. Villemin), P. Deau (pouvoir à Monsieur P. Nardin (*jusqu'au point n°22*)), E. Del Génini (pouvoir à Madame MC. Serieys), A. Ben Omrane (pouvoir à Monsieur D. Andrès (*jusqu'au point n°8*)), M. Balland (pouvoir à Monsieur D. Momon), M. Bisson (pouvoir à Madame C. Michel), J. Brunet (pouvoir à Monsieur JP. Jeannot), F. Claudon (suppléé par Monsieur B. Ledrapier), R. Colin, E. Courtois (pouvoir à Monsieur JC. Moretton), F. Diot (pouvoir à Madame B. Gille), F. Fleury (pouvoir à Monsieur P. Eymard (*à partir du point n°9*)), A. Gamet (suppléé par Monsieur P. Legrand), A. Huc (suppléé par Monsieur D. Pagelot), G. Huguenin (suppléé par Monsieur G. François), N. Huguenin (suppléée par Monsieur C. Lhuillier), E. Jacoté (suppléé par Monsieur A. Huke), G. Jeandel-Jeanpierre (pouvoir à Monsieur N. Braun (*jusqu'au point n°9*)), D. Lagarde (suppléé par Monsieur V. Salvador), J. Mahieu (pouvoir à Monsieur R. Clément), D. Mathieu (pouvoir à Monsieur P. Larrière), D. Micard (pouvoir à Monsieur P. Hauller), D. Midon (suppléé par Monsieur JP. Bégel), JP. Moinaux (pouvoir à Madame MC. Abel), S. Muller (pouvoir à Monsieur JC. Cravoisy), G. Nexon (suppléé par Monsieur O. Jeandin), B. Pourchet (pouvoir à Monsieur H. Vouaux), A. Rafiki (pouvoir à Monsieur B. Jourdain (*jusqu'au point n°8*)), L. Rayeur-Klein (pouvoir à Monsieur R. Alémani (*jusqu'au point n°13*)), C. Souvay, MC. Thiébaud (pouvoir à Monsieur G. Eymann), C. Vauzelle (pouvoir à Monsieur P. Casadevall), S. Viry (pouvoir à Monsieur M. Heinrich), R. Voiry (pouvoir à Monsieur F. Dulot).

Absents : Mesdames et Messieurs B. Aubry, C. Balland, A. Denninger-Arnoux, M. Dumontier, B. Laurent, JP. Poirot, PJ. Robinot, J. Thomas, N. Trouy.

SECRETAIRE DE SÉANCE : Monsieur Patrick NARDIN

Le Procès-verbal de la séance du 10 décembre 2018 est adopté à l'unanimité.

1 - Communication de décisions

SANS OBSERVATION

1/1 - Décisions du Président

En vertu de la délibération prise par le Conseil Communautaire du 5 janvier 2017, autorisant Monsieur le Président à traiter les affaires prises conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à :

⇒ A l'établissement ou renouvellement de ligne de trésorerie :

- Avec la Banque Postale pour le renouvellement d'une ligne de trésorerie pour un montant de 3.000.000 € indexé sur le taux EONIA avec un taux de marge de + 0,43 %.

⇒ A la réalisation d'emprunts :

- Pour un emprunt d'un montant de 2.500.000 € auprès du Crédit Agricole Alsace-Vosges indexé sur l'indice EURIBOR 3 mois avec un taux de marge de 0,79 %.

- Pour un emprunt d'un montant de 1.125.357,46 € auprès de la Banque Postale indexé sur l'indice EURIBOR 3 mois avec un taux de marge de 0,69 %.

⇒ A l'établissement de marchés :

- Avec la Société BEREST pour un avenant n°5 au marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une station d'épuration et des réseaux d'eaux usées.

- Avec LA CHAMBRE DEPARTEMENTALE D'AGRICULTURE DES VOSGES pour un avenant à la convention pour le recyclage des boues fixant la participation 2018 du producteur à 220,95 € pour la station d'épuration de Hadol et à 401,50 € pour celle de Xertigny.

- Avec la Société SERVICES CONSEIL EXPERTISES TERRITOIRES pour un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour établir le plan d'affaires constitutif de la future SEM d'investissement dans la production d'énergie renouvelable pour un montant de 12.000 € HT.

- Avec la Société TL SYSTEMES pour un contrat de service Infogérance informatique pour la Bibliothèque Multimédia Intercommunale d'Epinal pour un montant annuel de 840 € HT.

- Avec l'Association Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville (ORIV) pour l'appui à l'organisation de la journée de remobilisation des publics « Jeunes et Territoires, regards croisés pour agir différemment » pour un montant de 6.650 €.

- Avec le Groupement ACL COURTAGE / GENERALI pour l'assurance Cyber Risques des équipements informatiques de la Communauté d'Agglomération d'Epinal pour un montant annuel de 8.168,27 €.
- Avec l'Entreprise AVENIR TOITURES VOSGES pour la rénovation de la toiture terrasse de la piscine Léderlin à Capavenir Vosges pour un montant de 62.089,35 € HT.
- Avec la Société CHUBB FRANCE pour la vérification et la maintenance des équipements incendie des bâtiments intercommunaux pour un montant annuel de 7.775,73 € HT.
- Avec la SARL ACERE pour une mission de maîtrise d'œuvre relative à la création de terrains de football synthétique et de pétanque stabilisé à Uxegney pour un montant de 9.920 € HT.
- Avec l'Entreprise MPS TOILETTES AUTOMATIQUES pour la fourniture et la pose de deux sanitaires automatiques au Lac de Bouzey pour un montant de 70.700 € HT.
- Avec l'Entreprise ETS JEAN GERARD-SARL PATRICK ROUSSEL pour le lot n°10 (chauffage) dans le cadre du marché des travaux d'extension de la tribune du stade de la Colombière pour un montant de 28.585 € HT.
- Avec la Société LTBO ASCENSEURS pour un avenant n°1 au marché de services de maintenance des ascenseurs dans les bâtiments intercommunaux pour un montant en plus-value de + 650 € HT portant le nouveau montant du marché à 10.340 € HT.
- Avec la Société COLAS NORD-EST pour un avenant n°1 au marché de travaux d'aménagement de voirie rue Edouard Calame à Epinal pour un montant en plus-value de + 10.219 € HT portant le nouveau montant du marché à 104.370,50 € HT.
- Avec la Société VEOLIA pour un avenant n°1 au marché de prestation de services pour le curage et l'entretien des réseaux et ouvrages d'assainissement de l'ex-C2VRM.
- Avec la FEDERATION FRANCAISE DE CANOE-KAYAK pour une mission de consultant technique relative au pré-cadrage du projet de stade en eaux vives à Epinal pour un montant de 8.000 € HT.
- Avec ATMO GRAND EST pour une convention d'accompagnement dans le cadre du projet AACT'AIR « Aérez, Respirez ! » financé par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie pour un montant de 18.068 € HT.
- Avec la Société TL SYSTEMES pour le renouvellement du contrat de maintenance du firewall pour la Médiathèque de Deyvillers pour un montant annuel de 275 € HT.

- Avec la Société ORANGE pour le renouvellement du contrat de maintenance Ucopia pour Bibliothèque Multimédia Intercommunale d'Epinal pour un montant de 969,70 € HT.
- Avec le Groupement d'Entreprises dont le mandataire est HAME pour des études préalables de définition et de faisabilité de la mise en œuvre opérationnelle des projets « quartiers démonstrateurs » dans le cadre des « Territoires d'Innovation de Grande Ambition » pour un montant de 83.650 € HT.
- Avec la Société AB SECURITE pour la vérification et la maintenance des systèmes de sécurité incendie pour les bâtiments intercommunaux pour un montant annuel de 10.505 € HT.
- Avec la Société CINEMECCANICA France pour la prise en charge des frais de dépose et réinstallation des équipements numériques de CINEVÔGE, le temps des travaux, pour un montant de 3.996 € TTC.
- Avec la Société SAS MONNAIE SERVICES pour l'acquisition de matériel informatique à CINEVÔGE (point de vente mixte de billetterie et logiciels de billetterie et de confiserie) pour un montant de 6.297,60 € TTC et pour un contrat annuel de maintenance et d'assistance pour un montant de 1.010,40 € TTC.
- Avec la Société VALDENNAIRE TP pour les lots n°1 (voirie et réseaux divers) et n°2 (bornes de services et raccordements électriques) dans le cadre de la création d'une aire de service pour camping-car au Lac de Bouzey (Chaumousey et Sanchey) pour un montant total de 42.931 € HT (lot n° : 21.901 € HT et lot n°2 : 21.030 € HT).
- Avec la Société SIGNATURE pour un avenant n°1 au lot n°2 du marché d'aménagements sécuritaires et de signalisation de la Véloroute pour un montant en plus-value de + 8.440,13 € HT portant le nouveau montant du marché à 117.429,29 € HT.
- Avec la Société SHARP BUSINESS SYSTEMS France pour la location et la maintenance d'appareils de reprographie pour la Bibliothèque Multimédia Intercommunale d'Epinal pour un montant de 18.206 € HT.
- Avec la Société CABINET NICOLAS MIRE pour un avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'un parking vélos sécurisé sur le parvis de la gare d'Epinal pour un montant de 6.500 € HT.

⇒ A la conclusion et à la révision du louage de choses :

- Pour la mise à disposition de 6 mètres linéaires de passage de câbles à la Ville d'Epinal pour une durée de 6 jours pour un montant de 185,04 € TTC.

- Pour la mise à disposition, à titre gratuit, d'une sculpture vélo au profit de l'Association « Les Cyclos du secteur de Rambervillers » dans le cadre du défilé de la Saint Nicolas à Rambervillers.

- Pour une convention de location de locaux situés à Chavelot au profit de la Société « Il était un arbre » pour une superficie totale de 500 m² pour une durée d'un mois pour un montant de 1.191,66 € HT.

- Pour une convention de location de locaux situés à Chavelot au profit de la Société « Tribu Construction Bois » pour une superficie de 300 m² pour une durée de 6 mois pour un montant total de 5.400 € HT.

- Pour la mise à disposition, à titre gratuit, d'une salle du Conservatoire Gautier-d'Epinal au profit de la Compagnie « POLYCUBIC ».

⇒ A la cession de biens :

- Pour la cession d'un bus urbain pour l'euro symbolique au Lycée des Métiers Pierre-Gilles de Gennes de Gérardmer.

⇒ Virement de crédits pour dépenses imprévues :

- Pour un virement de crédit d'un montant de 10.000 € sur le budget assainissement entre le chapitre budgétaire « 020-dépenses imprévues » et le chapitre budgétaire « 45-réhabilitation assainissement non collectif ».

1/2 - Décisions du Bureau

En vertu de la délibération prise par le Conseil Communautaire du 5 janvier 2017, autorisant le Bureau à traiter les affaires prises conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à :

⇒ En matière de groupement de commandes :

- Le Bureau Communautaire a approuvé une convention constitutive d'un groupement de commande, avec la Ville d'Epinal, pour l'acquisition d'un progiciel de gestion du protocole, et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention correspondante.

⇒ **En matière de développement économique, le Bureau Communautaire a approuvé :**

- Le compte-rendu annuel aux collectivités de l'opération d'aménagement Ecoparc à Chavelot transmis par la Société d'Équipement du Bassin Lorrain arrêté au 31 décembre 2017.

- Le compte-rendu annuel aux collectivités de la zone d'activité Epinal-Nomexy transmis par la Société d'Équipement du Bassin Lorrain arrêté au 31 décembre 2017.

- L'entrée de la Société d'Économie Mixte de Développement Économique et d'Aménagement d'Epinal-Golbey et de sa Région au capital de la Société QWANT Enterprise à hauteur de 12 % pour un coût de 120 €.

⇒ **En matière de cession de terrain :**

- Le Bureau Communautaire a approuvé la cession d'un terrain situé sur la zone d'activité Inova 3000 d'une superficie d'environ 25.500 m² au profit de la Société CCV.

⇒ **En matière de cession de bâtiment :**

- Le Bureau Communautaire a approuvé la cession d'un bâtiment situé sur la Commune de Les Voivres, à provenir des parcelles cadastrées D842, D845 et D843, d'une superficie d'environ 405 m² au profit de la Société IN BÔ.

⇒ **En matière d'affaires culturelles :**

- Le Bureau Communautaire a approuvé la convention avec l'Université Lorraine relative à l'organisation d'un module théâtre pour les étudiants de Licence 2 de la Faculté de Droit d'Epinal, d'une durée de 30 heures d'enseignement pour un montant de 1.600 €.

⇒ **En matière de ressources humaines, le Bureau Communautaire a approuvé :**

- L'harmonisation du dispositif des titres restaurant au profit du personnel de la Communauté d'Agglomération d'Epinal à compter du 1er janvier 2019.

- L'harmonisation de la protection sociale complémentaire - garantie prévoyance maintien de salaire - au profit du personnel de la Communauté d'Agglomération d'Epinal au 1er janvier 2019.

- La convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion des Vosges et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention correspondante.

- Les modifications apportées au tableau des effectifs.

⇒ **Affaires Générales, le Bureau Communautaire a approuvé :**

- L'avenant n°1 à l'accord du consortium de l'appel à manifestation d'intérêt de l'action « Territoire d'Innovation de Grande Ambition - Des Hommes et des Arbres : les racines de demain ».

- L'avenant n°1 à la convention de groupement de commande avec la Métropole du Grand Nancy relatif à l'étude « Territoire d'Innovation de Grande Ambition - Des Hommes et des Arbres : les racines de demain » sur les quartiers démonstrateurs.

ADMINISTRATION GENERALE ET MARCHES PUBLICS

2 - Désignation de représentants

Le Conseil Communautaire a approuvé la désignation de représentants au sein des instances suivantes :

2/1 - Syndicat mixte du SCoT des Vosges Centrales ;

2/2 - Syndicat Départemental d'Assainissement Non Collectif des Vosges.

ÉLU À L'UNANIMITÉ

Madame Danielle MARQUIS

ÉLUS À L'UNANIMITÉ

Titulaires : Mesdames et Messieurs Patrick VILMAR, Stéphane MARTIN (Aydoilles), Jean-Michel COMBEAU (Nomexy), Claude THOMAS (Chavelot), Michel FERRY, Claude CUNIN (Deyvillers), Fabien RIVOT (Dignonville), Martine HAPP (Girancourt), Philippe RETOURNARD (Darnieulles), Marc BARBAUX (Chantraine), Denis DEPRUGNEY (Uxegney), Vincent HUMBERT (Uzemain), Patrick BCEUF (Charmes), Roger CLEMENT, Dominique ANDRES, Raphaëla CANTERI, Daniel VALENTIN (Epinal), Geoffroy SCAGLIANI (Epinal), Jacquies BRUNET, Jean-Paul JEANNOT, Eric THOMAS (Capavenir Vosges), Eric GARION, Philippe NOEL, Anne BLOSSE, Alain HENRY (Portieux), Bernard BINAMÉ (Epinal)

Suppléants : Mesdames et Messieurs Régis ROGER, Stéphane CHRISMENT (Aydoilles), Jean-Gilbert DUPONT (Vincey), Philippe MARCHAL (Vincey), Christian FERINA (Chavelot), Jacques AUBRY, Agnès DELONG (Vaudéville), Dominique PARIS (Jeuxy), Jean-Pierre BEGEL (Les Forges), Jean-Maurice THAILLARD (Domèvre sur Avière), Francis

BRUNET (Sanchev), Hervé GERARD (Fomerey), Olivier JEANDIN (Dounoux), Jean-Pierre DENEÉ (Charmes), Christophe VOINOT (Charmes), Pascal LIENARD (Epinal), Jean-Jacques CROISILLE (Epinal), Bernard SEILLER (Capavenir Vosges), Michel GEORGE (Hadol), Dominique PAGELOT (Jarménil), Dominique LEBEDEL (Archettes), Martial LECOANET (Arches), Pascal HAULLER (Vaudéville), Anne DENNINGER-ARNOUX (Epinal), Marie-Claude ABEL (Epinal), Michel BALLAND (Capavenir Vosges), Dominique THIÉBAUT (Capavenir Vosges)

3 - Commission de Délégation de Services Publics Assainissement

Le Conseil Communautaire a approuvé la création d'une Commission de Délégation de Services Publics Assainissement et a désigné les représentants appelés à y siéger.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ÉLUS À L'UNANIMITÉ

Titulaires : Messieurs Gérard COLIN, Philippe EYMARD, Frédéric DULOT, Roger ALEMANI, Eric GARION

Suppléants : Mesdames et Messieurs Eric JACOTÉ, Anne BLOSSE, Marie-Claude ABEL, Thierry GAILLOT, Françoise FLEURY

4 - Contractualisation 2018/2020 avec le Conseil Départemental des Vosges

Le Conseil Communautaire a approuvé l'avenant n°1 à la convention de contractualisation 2018/2020 avec le Conseil Départemental des Vosges relative au soutien financier de projets du territoire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5 - Pôle Métropolitain européen du Sillon Lorrain

Le Conseil Communautaire a approuvé la modification des statuts du Pôle Métropolitain européen du Sillon Lorrain visant à permettre la désignation de délégués suppléants au sein du Conseil Syndical et d'instaurer la parité entre les membres.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6 - Marché public de fourniture et d'acheminement d'électricité et de services associés

Le Conseil Communautaire a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer le marché de la Centrale d'Achats pour la fourniture d'électricité et de services associés pour ses besoins propres.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7 - Création d'un parcours d'eaux vives à Epinal

Le Conseil Communautaire a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer le marché relatif à la maîtrise d'œuvre pour la création d'un parcours d'eaux vives situé au port d'Epinal pour un montant estimatif de 270.000 € HT.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES FINANCIÈRES

8 - Débat d'Orientation Budgétaire

Le Conseil Communautaire a tenu un débat sur les orientations générales du budget 2019, conformément aux dispositions de l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales.

9 - Ouverture anticipée de crédits

Le Conseil Communautaire a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à engager, liquider et mandater les dépenses et les recettes d'investissement par ouverture anticipée de crédits, en complément de celles émises lors de la délibération du 10 décembre 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10 - Attribution de fonds de concours

Le Conseil Communautaire a approuvé le versement d'un fonds de concours au profit des Communes de :

10/1 - Commune de Bayecourt ;

10/2 - Commune de Gigney ;

10/3 - Commune de Longchamp ;

10/4 - Commune de Vaxoncourt.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

11 - Concours d'idée à la création d'entreprises

Le Conseil Communautaire a approuvé le règlement du concours d'idée à la création d'entreprises 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12 - Prix Hackathon ESF Innovation Challenge

Le Conseil Communautaire a approuvé l'attribution du 1er prix de 4.000 € au lauréat de l'Hackathon « 48H pour réinventer le tourisme de montagne » qui s'est déroulé du 25 au 27 janvier 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13 - Zone d'activité Ecoparc de Chavelot

Le Conseil Communautaire a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la concession d'aménagement de la Zone d'activité Ecoparc de Chavelot avec la Société d'Equipement du Bassin Lorrain.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14 - Convention avec la Maison de l'Emploi pour le dispositif des clauses d'insertion sur le territoire de la Communauté d'Agglomération d'Epinal

Le Conseil Communautaire a approuvé, avec la Maison de l'Emploi, une convention relative au dispositif des clauses d'insertion sur le Territoire de la Communauté d'Agglomération d'Epinal et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention correspondante.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

15 - Convention de maîtrise foncière opérationnelle avec l'Etablissement Public Foncier de Lorraine et la Commune d'Uriménil pour le site de la Corderie Bihr

Le Conseil Communautaire a approuvé la convention de maîtrise foncière opérationnelle dans le cadre de la requalification du site Bihr à Uriménil avec l'Etablissement Public Foncier de Lorraine et la Commune de Uriménil qui engage l'agglomération à racheter le foncier dédié à de l'activité économique.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

16 - Modifications statutaires de l'Ecole Supérieure d'Art de Lorraine

POINT RETIRÉ

AFFAIRES SOCIALES

17 - Mission Local du Bassin d'Emploi d'Epinal

Le Conseil Communautaire a approuvé la convention de partenariat avec la Mission Local du Bassin d'Emploi d'Epinal, fixant la contribution de la Communauté d'Agglomération d'Epinal à 95.193,45 € pour 2019.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

PETITE ENFANCE

18 - Modification des horaires de fermeture du Pôle Petite Enfance

Le Conseil Communautaire a approuvé la modification des horaires de fermeture du Pôle Petite Enfance à Epinal.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

19 - Augmentation de la capacité d'accueil du Multi-accueil « les P'tits crocos » à Xertigny

Le Conseil Communautaire a approuvé l'augmentation de la capacité d'accueil du multi-accueil « Les P'tits Crocos » à Xertigny passant de 18 à 20 places.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

HABITAT

20 - Convention d'étude « revitalisation du centre-bourg » avec l'Etablissement Public Foncier de Lorraine et la Commune de la Vôge les Bains

Le Conseil Communautaire a approuvé la convention d'étude au titre de la politique de revitalisation du centre-bourg avec la Commune de la Vôge les Bains et l'Etablissement Public Foncier de Lorraine qui engage l'agglomération à cofinancer l'étude.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

21 - Appel à coopération « urbanisme durable »

Dans le cadre de l'appel à coopération « urbanisme durable » au titre des fonds européen (FEDER), le Conseil Communautaire a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer avec la Région Grand Est la convention visant à confier à la Communauté d'Agglomération la tâche de sélectionner les projets sur son territoire.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

TOURISME**22 - Convention de réalisation des actions du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP)**

Le Conseil Communautaire a approuvé la convention liant la Communauté d'Agglomération d'Epinal, le Département des Vosges et l'Etat qui formalise l'engagement de l'ensemble des partenaires du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public autour de l'objectif global d'amélioration de l'accès des services au public.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
ÉLUS À L'UNANIMITÉ

Comité de pilotage : Messieurs
Roger ALEMANI, Yannick VILLEMIN
et Jean-Claude MORETTON
Comité technique : Monsieur
Olivier JODION

23 - Travaux d'entretien des Berges du Canal des Vosges supportant la Véloroute**23/1 - Avenant n°1 relatif à la convention de travaux d'entretien des Berges du Canal des Vosges supportant la Véloroute sur le Département des Vosges pour l'année 2018**

Le Conseil Communautaire a approuvé l'avenant n°1 à la convention financière relative aux travaux d'entretien des Berges du Canal des Vosges supportant la Véloroute sur le Département des Vosges pour 2018 et pour un montant de 150.000 € TTC à la charge de la Communauté d'Agglomération d'Epinal sur un coût total des travaux de 450.000 € TTC.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

23/2 - Convention financière relative aux travaux d'entretien des berges du Canal des Vosges supportant la Véloroute sur le Département des Vosges pour l'année 2019

Le Conseil Communautaire a approuvé la convention financière relative aux travaux d'entretien des Berges du Canal des Vosges supportant la Véloroute sur le Département des Vosges pour 2019 pour un montant de 150.000 € à la charge de la Communauté d'Agglomération d'Epinal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Golbey, le 5 février 2019,
Le Président,



A blue ink signature of Michel Heinrich, consisting of a stylized 'R' followed by a horizontal line and a small flourish.

Michel HEINRICH